



Le Nomos de la Terre, (PUF 2001).

Carl Schmitt après le nazisme

Le Nomos de la Terre (1950)

Dans son livre intitulé Le Nomos de la terre, Carl Schmitt attribue, virtuellement, à l'humanisme et à "l'humanitarisme" les crimes commis par le régime nazi.

Publié en 1950, l'ouvrage ne fait aucune référence à la Shoah.

La sortie du Moyen-Âge : l'âge d'or du droit

- Le livre tout entier trouve son point de départ dans une réflexion sur le sort réservé à l'Allemagne après la double défaite de 1918 et 1945, sort qui n'est pas conforme au droit public européen péniblement constitué dans les siècles antérieurs et qui en consacre la fin.
- Dans cette perspective, l'ouvrage fait l'apologie d'un premier ordre juridique global, un droit international public à l'œuvre dans l'Europe conquérante au début des Temps modernes, culminant aux XVIIIe et XIXe siècles, puis liquidé dans les tourmentes du XXe siècle.
- Ce droit international ne participait pas d'une catégorie juridique intemporelle mais, d'une formation historique concrète portée par l'Etat souverain, considéré comme un produit spécifique de l'Europe post-médiévale. Avant d'être un **ordre normatif**, ce droit public de l'Europe, qui projette son nomos sur la terre, est un **ordre spatial**, et c'est de là que lui vient sa véritable **cohésion**.

Après 1918 : émergence et faillite du droit normatif international

- La faillite du XXe siècle réside dans les tentatives d'abolir la guerre par un nouvel **ordre international universaliste** fondé sur des constructions purement normatives, détachées de toute assise spatiale concrète.
- A la différence du traité de Vienne qui réorganise durablement l'Europe, les traités qui mettent fin à la Première Guerre mondiale n'instaurent aucune paix véritable, faute d'avoir défini un nouvel ordre spatial. Une nouvelle conception de la guerre s'y fait jour. Le droit public européen renonce à l'idée de **guerre juste** pour lui substituer celle d'ennemi respectable, de *justus hostis*.
- Après 1918, la guerre d'agression est transformée en crime. La fin logique des hostilités n'est donc plus une paix négociée mais une reddition inconditionnelle, concept forgé aux États-Unis lors de la guerre de Sécession (1861-1865). Corrélativement, la **diabolisation de l'ennemi** permet le retour de l'idée de guerre juste, la Société des Nations se substituant à la papauté dans le rôle d'instance supérieure décidant du bien fondé de la cause.